

Délibération n°2020/20

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 18 juin 2020 :

Objet : Tarification des activités sportives étudiants et personnels UTT
Année universitaire 2020-2021

Le Conseil d'Administration adopte les tarifs suivants pour l'année universitaire 2020-2021 :

1/ gratuité pour les étudiants ayant acquitté la CVEC pour les activités Yoga, Natation, Musculation, Tennis de Table, Athlétisme

Tarifs pour le pack sport

2/ 50€ par étudiant pour une année universitaire

3/ 25€ par étudiant pour un semestre (étudiant en stage ou en semestre d'étude à l'étranger).

4/ 70€ par personnel et par année universitaire

Tarifs pour les extérieurs

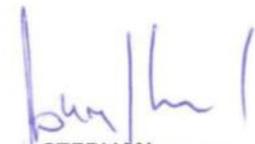
5/ Les personnels retraités de l'UTT, les conjoints des personnels de l'UTT, les diplômés de l'UTT, les entreprises partenaires, les personnels des établissements partenaires pourront accéder aux activités Yoga, Badminton, Musculation, Fitness moyennant la somme de 70€ par année universitaire.

Ces sommes sont à payer directement à l'Agent Comptable de l'UTT.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 18 juin 2020
Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 19/06/2020

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 19/06/2020